

# Fibre : Orange décroche un contrat pour 800.000 logements

Orange pourrait s'offrir un coup d'avance dans le très stratégique marché de la fibre optique. La filiale de France Télécom annonce en effet la signature d'un accord avec l'ARC, l'Association des Responsables de Copropriété, prévoyant le déploiement de cette technologie dans les 800.000 logements gérés par cette association.

On ne connaît pas encore les détails de cet accord. Prévoit-il un déploiement concret ou juste une porte d'entrée pour Orange qui devra être validé par les propriétaires ?

En tout cas, la filiale de France Télécom pourrait alors atteindre assez rapidement ses objectifs en termes de couverture, préempter des zones porteuses et s'offrir une position avantageuse face à la concurrence : Free et Neuf Cegetel.

*« Orange se félicite d'avoir pu mettre en place ce protocole avec la plus grande association nationale active en matière de copropriété, ce qui lui permettra de poursuivre en toute transparence et en toute sécurité pour les copropriétés son déploiement de la fibre optique »*, peut-on lire dans un communiqué.

Pour autant, cet accord pourrait se heurter aux associations de consommateurs. En octobre dernier, l'UFC Que Choisir ? exhortait les propriétaires et les syndicats d'immeuble (les raccordements doivent en effet être autorisés) à ne pas céder aux sirènes des opérateurs. Et d'attendre.

*« La conquête des foyers a commencé, les différents fournisseurs d'accès internet (FAI) déploient **avec précipitation** leurs réseaux pour préempter au plus vite les zones géographiques les plus intéressantes. En effet, l'équipement des bâtiments en fibre optique, technologie nécessaire au déploiement de ce service, implique de lourds travaux de génie civil, coûteux et générant beaucoup de nuisances, **qui ne pourront pas être dupliqués**. Si bien que le FAI qui déploie en premier son réseau dans une copropriété, a de fortes chances d'être le seul à le faire ! Or, il n'existe aujourd'hui **aucun cadre** réglementaire contraignant les FAI à **partager** leurs réseaux. Le FAI qui a équipé un bâtiment est donc en position de **monopole** sur ce dernier. Il est libre de pratiquer les prix qu'il souhaite et si le consommateur n'est pas satisfait et souhaite changer d'opérateur il devra déménager ! »*, explique l'association.

D'un autre côté, France Télécom a annoncé qu'il ne jouera pas la carte de l'exclusivité dans ses infrastructures de génie civil (fourreaux souterrains) dans le domaine de la fibre optique. Traduction, les concurrents de l'opérateur historique pourront utiliser ses infrastructures, ce qui devrait permettre un déploiement plus rapide de cette technologie dans les villes. Mais dans les immeubles, le problème est bien différent et le premier arrivé sera certainement le seul servi...

Rappelons que la fibre optique est un enjeu majeur pour les opérateurs. Chez Free, le groupe a annoncé qu'il comptait investir 1 milliard d'euros dans la fibre d'ici 2012 dont 300 à 400 millions pour 2008-2009. Pour Orange, les investissements cumulés pour la période 2007-2008 sont évalués à **270 millions d'euros**. Neuf Cegetel a annoncé un investissement de 300 millions d'euros d'ici 2009.